

# La Loi Lavergne

---

A peine entré en Chambre M. Armand Lavergne réclame les droits du français dans notre province.

---

M. Gouin fait traitreusement tuer son projet de loi au Conseil Législatif en 1909.

---

M. Lavergne impose sa loi au parlement, malgré M. Gouin, en 1910.

---

A peine avait-il pris son siège en Chambre que le vaillant député de Montmagny, M. Lavergne, revendiquait les droits du français et proposait le bill suivant :

---

## LOI AMENDANT LE CODE CIVIL CONCERNANT LES CONTRATS FAITS AVEC LES COMPAGNIES DE SERVICES D'UTILITE PUBLIQUE

---

SA MAJESTE, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. Les articles suivants sont ajoutés après l'article 1682b du Code civil, tel qu'édicté par la loi 5 Edouard VII, chapitre 28, section 1 :